YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 16
N/Ref : NDA/SB/DA

DECISION N° 99/23

OBJET : Mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) au profit de l'Association le Soleil du Portugal.

Le Député Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122.20 du code des communes,

VU la délibération du conseil municipal en date du 17 mars 1997 fixant les tarifs de location des salles communales et notamment de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C.)

CONSIDERANT que Monsieur DA COSTA Président de l'Association le Soleil du Portugal a souhaité utiliser la salle polyvalente (gymnase du C.E.C).

DECIDE

DE signer avec l'Association le Soleil du Portugal représentée par Monsieur DA COSTA la convention afférente de la mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) à titre gratuit le 20 février 1999.

Fait à Yerres, le 26 janvier 1999.

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
29 JAN. 1999
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

111